

Le Vide-Greniers de L'EHPAD du Maharin

Organisé par les familles et le personnel
de l'EHPAD du Maharin

Dimanche
30 AOÛT
2026

BULLETIN D'INSCRIPTION et REGLEMENT DES EXPOSANTS

A nous retourner avant le 21 Août 2026
Avec l'attestation sur l'honneur

maharin.videgrenier@gmail.com

EHPAD du MAHARIN 25 Allée du Val Fleuri 64600 ANGLET

Pour tous renseignements contacter l'accueil du lundi au samedi de 14h à 17h30 **05.59.29.91.91**

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Email.....

Titulaire de la pièce d'identité n° : Délivrée le

par

☐ **Je souhaite exposer à ce vide-greniers en tant que particulier**

Joindre une photocopie recto-verso de la pièce d'identité

L'attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres
manifestations de même nature au cours de l'année civile.

☐ **Je réserve un emplacement de mètres linéaires au prix de 10 € les 2 ML ou 15€ avec table**
(2 mètres linéaires au minimum – Tables et chaises non fournies)

Règlement

Art. 1 - L'accueil des exposants se fera à 7h30 le dimanche matin où un placier les attendra.
Avant de pouvoir s'installer, tous les exposants devront OBLIGATOIREMENT passer par le placier qui leur donnera leur numéro d'emplacement ainsi qu'un ticket café par stand.

Art.2 – Les exposants pourront rentrer avec leur véhicule dans la zone du vide greniers de 7h30 à 8h30 et de 18h à 19h.

Les exposants ne pourront laisser leur véhicule à côté de leur stand en dehors de ces horaires.

Art.3 - Les vendeurs sont seuls responsables sur la zone occupée, de leur sécurité, de leurs installations et de leurs marchandises. Il ne sera accepté aucune vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs.

Art-4 - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide greniers en cas de force majeure, de mauvais temps ou insuffisance d'exposants. Le remboursement des exposants ne pourra être fait que pour une annulation prononcée à l'initiative des organisateurs et sera limité aux frais de location de l'emplacement.

Art.5 - Les vendeurs s'assureront de laisser les lieux propres en quittant leur emplacement.

Art.6 - Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

Ci-joint règlement de € pour un emplacement de Mètres Linéaires

☐ en espèces ☐ par chèque libellé à l'ordre de : ADAPA

Date et Signature :

Le Vide-Greniers L'Ehpad du Maharin

Organisé par les familles et le personnel
de l'EHPAD du Maharin

*Dimanche
30 AOÛT
2026*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR pour inscription au vide-greniers

**A nous retourner avant le 21 Août 2026
Avec votre Bulletin d'Inscription et le Règlement des exposants**

Je, soussigné(e) Nom : Prénom :

Né(e) le à

Adresse :

.....

.....

Code Postal : Ville :

Déclare sur l'honneur :

☐

Ne pas être commerçant

☐

Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310.2 du code de commerce)

☐

Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de
l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Fait à le

Signature

Pas de possibilité de choisir son emplacement sauf
avec carte handicap
Ou mentionner sur la fiche d'inscription si vous
voulez un ami auprès de vous